

## 10 Faits divers &amp; Justice

## Incident technique à la gare d'Owendo

## Début incendie dans un train voyageurs

Styve Claudel ONDO  
MINKO

Libreville/Gabon

LA gare ferroviaire d'Owendo a été le théâtre, le 1er janvier dernier, d'une scène assez rocambolesque. En effet, un feu s'est soudainement déclenché dans l'une des voitures du train voyageurs numéro 233, propriété de la Société d'exploitation du Transgabonais (Setrag). Un court-circuit, dit-on, serait à l'origine de ce début d'incendie. L'incident n'a, heureusement, fait aucun blessé, les flammes ayant rapidement été maîtrisées par les sapeurs-pompiers. D'après les informations recueillies sur cette affaire, mardi dernier au

soir, l'omnibus 233 à destination de Franceville vient de se mettre en position sur le quai, en vue de procéder à l'embarquement des passagers. Mais, contre toute attente, un feu se déclare dans une des voitures. Ce qui sème aussitôt la panique parmi les personnes présentes sur les lieux notamment les agents de sécurité, vêtus de chasubles, à la recherche de solutions tous azimuts. Il a fallu attendre l'arrivée de l'unité des sapeurs-pompiers, en faction au sein du complexe ferroviaire, pour venir à bout des flammes. « Nous insistons sur le fait qu'il n'y a eu aucun blessé, comme le prétendent certaines langues. Car, tous les pas-



Photo : DR

Le train voyageur dont l'une des voitures a pris feu.

sagers devant monter à bord de ce train ont tous été confinés à l'extérieur du périmètre du danger», fait savoir un officier police judiciaire (OPJ) proche de la brigade ferroviaire.

Les premières conclusions du rapport d'enquête imputeraient cet incident à un court-circuit. En effet, contrairement au réseau domestique, la logistique déployée pour faire fonctionner les trains voyageurs nécessiterait une tension estimée à près de 380 V. « Des câbles ont malencontreusement dû se toucher et engendrer le départ du feu qui, heureusement, s'est déclenché pendant que le train était encore à quai », précise une source autorisée.

## Coups et blessures volontaires à Makokou

## Il agresse l'amant de sa concubine et passe le Nouvel An en cellule

V.M.

Makokou/Gabon

PRINCE N., interpellé après avoir rossé l'amant de sa concubine, dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, doit être présenté au parquet ce vendredi, pour répondre du délit de coups et blessures volontaires. Les faits se déroulent dans un village situé à une dizaine de kilomètres de Makokou.

Prince N., qui a laissé sa concubine pour passer quelques jours dans le chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo, où il doit garder la maison de son frère, profite du vé-

hicule de la boulangerie au sein de laquelle il exerce comme chauffeur, pour faire un tour au village. « A 2 heures du matin, avant d'aller livrer du pain, j'ai voulu aller laisser un peu d'argent à ma compagne et aux enfants pour la fête », raconte-t-il.

Mais il explique que lorsqu'il arrive à la maison, il trouve la porte centrale entrouverte et entend des bruits suspects au salon. « En entrant, j'ai réalisé qu'un homme tentait de s'enfuir par la porte arrière de la maison. Il était tout nu et tenait ses vêtements, qu'il n'a pas eu le temps de remettre », confie-t-il aux enquêteurs.



Photo : D.R./L'Union

Prince N connaîtra son sort ce vendredi au tribunal de Makokou.

Mais l'homme qu'il vient de surprendre dans la maison de sa concubine en tenue d'Adam, n'est

pas un inconnu pour Prince N. « Il a profité de mon absence, pendant que j'étais à Libreville,

pour entretenir une relation amoureuse avec ma femme. Quand je suis rentré, je lui ai demandé

d'arrêter. L'affaire a même été réglée chez le chef du village », ajoute-t-il.

Toujours est-il que cette nuit-là, Prince va avoir la preuve que la promesse de l'amant de sa femme de mettre un terme à cette relation n'a jamais été respectée. Il s'acharne donc sur lui, le roue de coups et lui ouvre l'arcade sourcilière. La femme aussi en aura pour son compte. Saisie d'une plainte par l'amant battu, a police a placé Prince N en garde à vue dans la matinée du 1er janvier. L'intéressé sera présenté devant le procureur de la République, aujourd'hui, qui décidera de la suite à donner à cette affaire.

## Tribune de la victime

## Une demoiselle dépouillée par des mystificateurs dans un taxi

DÉCIDÉMENT, Libreville, la capitale gabonaise, devient le terrain de pratiques qui dépassent chaque jour un peu plus l'entendement humain. Dernier exemple en date, cette scène vécue le vendredi 28 décembre 2018, par une demoiselle, B.B.N., âgée d'environ 20 ans. Elle se serait fait déposséder de tous ses biens à bord d'un taxi, par des personnes qui lui promettaient, semble-t-il, de tout faire afin qu'elle entame l'année 2019 sous de meilleurs auspices. Tout commence le matin du 28

décembre dernier, vers 10 heures. B.B.N. qui réside à Owendo, est envoyée par ses parents faire quelques courses en vue du repas de la Saint-Sylvestre. Au carrefour-Sni, elle monte dans un taxi, direction Mbolo.

Outre le conducteur, trois autres personnes de sexe masculin, se trouvent déjà à bord. En route, ces derniers engagent une discussion avec la jeune fille.

Aussi, l'un des occupants lui aurait-il dit ceci : « Nous avons l'impression que vous rencon-

trez énormément de difficultés dans votre vie. Mais ne vous en faites pas, car nous avons l'opportunité d'y apporter des solutions efficaces en un temps record. Pour ce faire, nous allons tout simplement prier pour vous séance tenante. » Mais avant d'entamer leurs prières, un autre occupant aurait d'abord exigé à B.B.N. de sortir l'argent en sa possession, ses bijoux et son téléphone portable. Puis de les disposer sur une feuille blanche qui lui est présentée. Après avoir récupéré la feuille dans laquelle se trouvent les

biens de la demoiselle, ses interlocuteurs se seraient ensuite mis à faire des incantations. Parvenue à l'Ancienne-Sobraga, à la hauteur du lycée privé Charles Ntchorere, B.B.N. qui avait les yeux fermés tout au long de la séance d'incantations, est par la suite priée de descendre du taxi.

Une fois à terre, l'homme qui tient la feuille blanche renfermant les biens de la jeune femme la lui restitue. Lorsqu'elle reprend ses esprits, il est déjà trop tard, car elle se rend compte que le taxi est déjà

parti. Et que la feuille blanche est vidée de ses effets.

Ainsi, B.B.N., partie de chez elle avec près de 100 mille francs, se serait retrouvée sans un seul sou dans les poches, tandis que ses bijoux ont eux aussi disparu. « Je ne comprends toujours pas pourquoi j'ai été aussi naïve, au point de n'avoir pas vu venir le coup », se désole la jeune lycéenne. N'ayant plus ni argent, ni téléphone, ce sont les passants et autres personnes de bonne volonté qui l'ont aidée à regagner son domicile, en lui remettant quelques sous...

Par SCOM